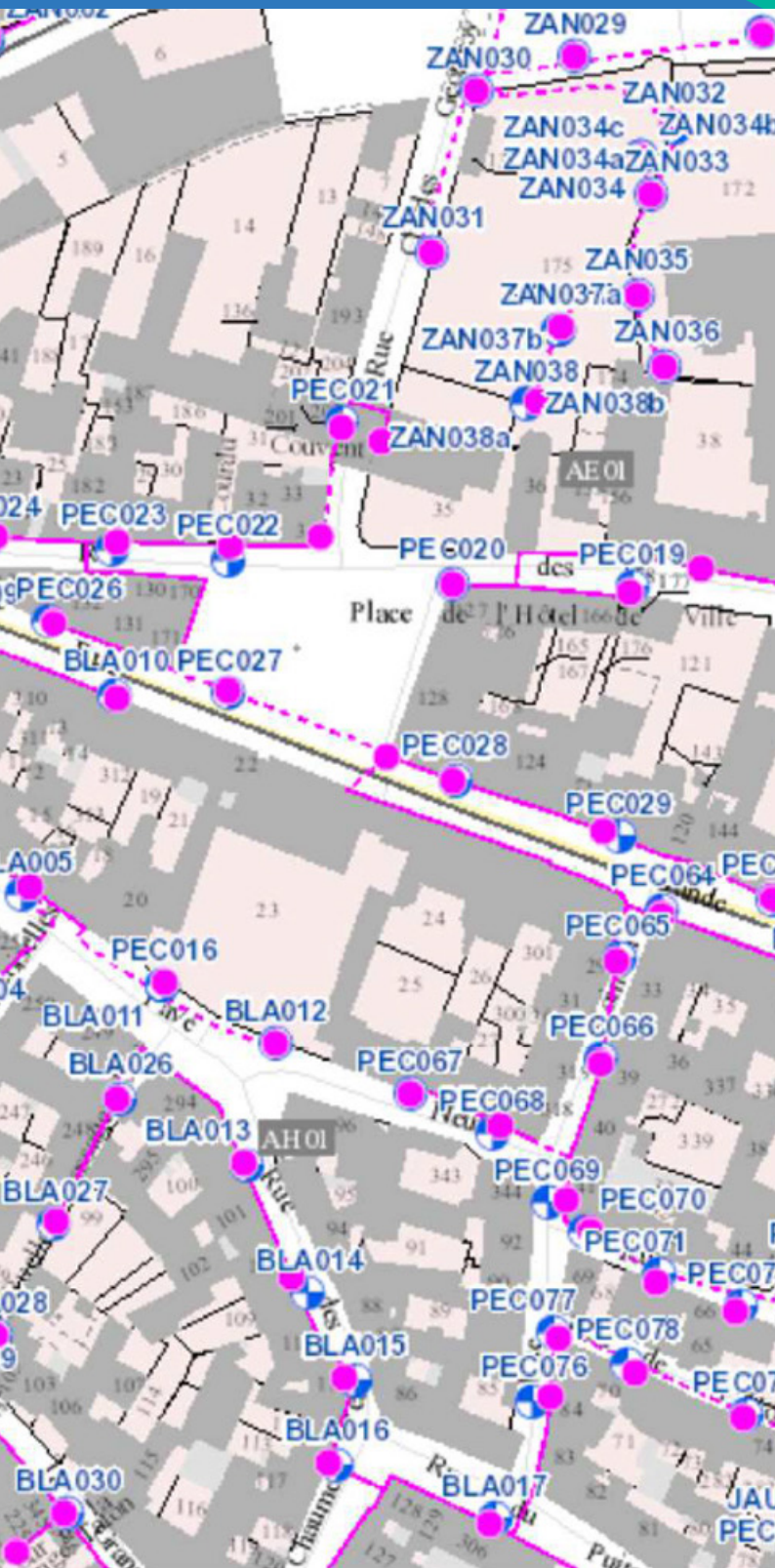


## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

### LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE (SDAL)



## LES OUTILS D'ORIENTATION STRATÉGIQUE ET D'AIDE À LA DÉCISION

**ORGANISER** un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL). Il est nécessaire d'intégrer les projets d'éclairage aux documents et outils de planification car il s'agit d'une question transversale et non indépendante des autres problématiques d'aménagements, comme la sécurité, l'énergie et la biodiversité.

D'une part, l'objectif est d'optimiser l'utilité et les fonctionnalités de la lumière et d'autre part d'installer un éclairage public intelligent, durable, respectueux de l'environnement et parfaitement adapté aux sites.

En s'appuyant sur les caractéristiques d'urbanisme et la typologie des voies et des espaces publics à éclairer, le SDAL définit les orientations et stratégies territoriales, les niveaux et les ambiances lumineuses, la charte lumière, le type et le style de mobilier d'éclairage à l'échelle d'un quartier ou de la ville. Il s'agit d'un travail approfondi de concertation.

**DÉFINIR** un plan lumière pour appliquer les orientations. Ensuite, le plan lumière applique les orientations du SDAL sur un périmètre limité à l'échelle de rues, de places ou de quartiers :

- Il définit les niveaux et les seuils de luminosité adaptés aux besoins typologiques des zones à éclairer.
- Il recense et priorise les travaux d'éclairage public à mener, ainsi que l'enveloppe budgétaire.
- Il prend en compte la maintenance et l'exploitation dans une démarche globale.

**IDENTIFIER** des réseaux écologiques et des zones de conflits avec l'éclairage artificiel nocturne lors des phases de conception de trame noire. Ce plan lumière permet de réaliser :

- Un état des lieux et des besoins en prenant en compte les orientations définies au SDAL.
- Une étude de faisabilité technique et une estimation financière.

## EXEMPLE D' ACTIONS ET DE PRESCRIPTIONS :

- ✓ Gestion du temps de fonctionnement : horloges astronomiques, coupure au cœur de nuit, détection de présence avec temporisation, plages d'abaissement des puissances.
- ✓ Reprise des éclairages dirigés vers le ciel et intrusifs.
- ✓ Rénovation et prescription de luminaires sans diffusion de lumière vers le ciel.
- ✓ Choix des sources lumineuses et spectre lumineux (ex LED bleu) & photométrie
- ✓ Caractéristiques, intensité et puissance des luminaires
- ✓ Dimensionnement des implantations et des répartitions des points lumineux
- ✓ Dimensionnement des installations dans les périmètres recouvrant des enjeux de biodiversité et énergétique.
- ✓ Règlement plus restrictif concernant les enseignes et les écrans publicitaires lumineux.

PARC  
D'EXPO

### LE CHOIX ESTHÉTIQUE DES CANDÉLABRES

La commune décide et valide le modèle de candélabre de son choix. Le SDESM accompagne les collectivités et met à disposition un catalogue de mobilier d'éclairage public consultable en ligne sur notre site internet.

De plus, le siège du SDESM possède un espace d'exposition extérieur permanent dédié à l'éclairage public. Plus de 70 modèles à l'esthétique innovante et aux solutions techniques économiques et vertueuses sont exposés.



eclairagepublic@sdesm.fr

